



Province de Québec Municipalité de Saint-Simon

Aux personnes intéressées par les projets de règlement modifiant les règlements d'urbanisme

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 mars 2024, le conseil a adopté le projet de **Règlement # 543-04-24 modifiant le Règlement # 543 19 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'identifier les îlots de chaleur présents sur le territoire de la Municipalité**. L'objet de ce règlement est d'identifier les parties du territoire de la Municipalité sujettes au phénomène des îlots de chaleur et de décrire les mesures permettant d'atténuer ce phénomène.
2. Lors d'une séance tenue le 5 mars 2024, le conseil a adopté le projet de **Règlement # 544-12-24 modifiant le règlement de zonage, afin de modifier la longueur minimale des cases de stationnement**. L'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage afin de modifier le tableau traitant des cases de stationnement en diminuant la longueur de la case de stationnement de 7 mètres à 6 mètres.
3. Lors d'une séance tenue le 5 mars 2024, le conseil a adopté le projet de **Règlement #574-01-24 modifiant le Règlement 574-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**. L'objet de ce règlement est de contrôler l'implantation d'un projet intégré sur le territoire de la Municipalité.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi, le **2 avril 2024 à 19 h 45** à la salle du conseil située au 49, rue du Couvent à Saint-Simon. Au cours de cette assemblée, on expliquera les projets de règlements et on entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 49 rue du Couvent à Saint-Simon, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Simon, ce 18^e jour du mois de mars 2024.


JOHANNE GODIN, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus au bureau municipal et sur le site web de la Municipalité, www.saint-simon.ca/avis-publics.html conformément au Règlement # 531-18 de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 mars 2024.


JOHANNE GODIN, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière